



affiché le 18/12/24

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2024 / 234**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 26  
Présents : 21  
Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 10 décembre 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Bahya BAILICHE, Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER Jeanine, CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jocelyne PION.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU.

*Nomenclature @ACTES : Domaine et Patrimoine / Autres actes de gestion du domaine privé*

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

**CONVENTION ORANGE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOM RUE DES GERBES D'ORGE**

- Vu l'article L.2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'une convention est nécessaire pour convenir des modalités de réalisation et le cas échéant d'occupation de l'ouvrage partagé, notamment les responsabilités et la participation financière de chaque partie ;
- Considérant que la répartition du montant total net des travaux et études de câblage est la suivante :
  - 5 904.80 € nets à la charge d'Orange
  - 1 062.87 € nets à la charge de la Commune

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 23</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer avec l'opérateur Orange, la convention relative à l'enfouissement des réseaux télécom (rue des gerbes d'Orges), et tous les documents qui s'y rapportent, dont les éventuels avenants, sur le territoire de la commune de Tonnerre ;
- De préciser que cette délibération sera transmise à l'opérateur Orange.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre